

Mesurer la mobilité sans registre de population en France au XIXe siècle. L'apport des registres de successions à l'étude des migrations internes
Fabrice Boudjaaba (CNRS)

Ces dernières années le débat sur la nature, l'ampleur et les causes de la mobilité géographique des ruraux dans la France du XIXe siècle a été très vif. Les positions des uns et des autres sont souvent apparues comme inconciliables. Pourtant le choix des sources semble également avoir un rôle déterminant les interprétations : selon que les historiens travaillent par coupe transversale (à partir d'une liste nominative d'une commune par exemple) ou de manière longitudinale (en suivant des généalogies) les résultats divergent singulièrement.

Dans le premier type d'approche qu'on peut qualifier de classique¹, on a insisté sur le caractère avant tout sédentaire des populations rurales avant que l'industrialisation et l'exode rural n'attirent inexorablement les ruraux vers les villes et en particulier Paris et la région parisienne. Du point de vue méthodologique ces enquêtes s'inscrivent très clairement dans une démarche de type quantitatif. Les recensements quinquennaux permettent en effet pour certains d'entre eux de comptabiliser le nombre de migrants dans la population d'une commune. Le procédé est simple : il consiste à compter dans la liste nominative le nombre d'individus qui ne sont pas nés dans la commune au moment du recensement. Dans cette perspective les historiens ont mis en relation ces données avec les évolutions générales du siècle en particulier l'urbanisation et l'industrialisation et ont ainsi pu mettre en évidence un phénomène puissant d'exode rural, en particulier dans la seconde moitié du XIXe siècle, des campagnes vers les villes et le travail industriel. Cette première approche, de type quantitatif a donc conduit à mettre en lumière une forme spécifique de mobilité : celle des ruraux vers la ville et à privilégier un schéma explicatif des comportements migratoires mettant en avant la dimension individuelle de la mobilité. En privilégiant la causalité économique et en analysant la situation d'individus considérés isolément les uns par rapport aux autres cette approche a contribué à construire une certaine image de la mobilité des ruraux dans la France du XIXe siècle, image d'ailleurs très proche de celle qui émane des représentations littéraires notamment celle du paysan déraciné face aux lumières parfois corruptrices de la ville (on peut penser ici aussi bien à Eugène Sue qu'à Emile Zola).

Une seconde approche, plus récente, a renouvelé à la fois les méthodes de l'étude des mobilités internes à la France du XIXe siècle et ses résultats. Elle consiste non plus à envisager la mobilité par un traitement statistique de données agrégées sur les individus mais

¹ Voir Dupâquier, Histoire de la population française, tome 4

à tenter de comprendre ces comportements individuels en tenant compte de l'environnement proche et notamment du contexte familial et de l'insertion des individus dans des réseaux de relations favorisant ou non la migration ou à l'inverse la sédentarité. Alain Croix² a ainsi discuté les résultats des travaux issus de la première approche pour la fin de l'Ancien Régime. Pour le XIXe siècle Les travaux de P.-A. Rosental³ ont véritablement marqué un tournant. Sa critique de l'approche classique porte tout d'abord sur l'usage qui a été fait de la notion d'exode rural et sur les méthodes statistiques qui ont permis son émergence. Selon lui les historiens en utilisant abondamment la Statistique Générale de la France (SGF)⁴ ont construit en quel sorte l'exode rurale en focalisant exagérément sur les migrations à destination des villes. En effet, la SGF fournissant des données au niveau cantonal la migration en ville y semble prépondérante, celle vers les villages insignifiante. Pourtant en additionnant ces poussières de migrations vers les villages PA Rosental montre qu'en fait il a existé tout au long du 19^e siècle un large mouvement migratoire interne aux campagnes et en tire la conclusion que la migration n'est pas un phénomène à proprement lié à l'industrialisation mais un fait ancien déjà existant auparavant. En ce sens les migrations internes au 19^e siècle ne sont pas un phénomène nouveau, on assiste seulement à une réorientation des flux des campagnards des campagnes vers les villes. En outre en utilisant non plus des listes nominatives ou des actes ponctuels (par exemple les actes de mariages pour comparer lieu de naissance et lieu de mariage des individus) mais des généalogies (issues de l'enquête des 3000 familles dites familles TRA) il tente d'observer la mobilité des ruraux au 19^e siècle dans leur complexité en changeant de cadre d'analyse. Il prend en compte à la fois l'inscription des individus dans un territoire (il s'extrait donc du cadre classique de la commune à partir duquel on peut discuter à l'infini de la distinction entre micromobilité et migration) et dans un réseau de parenté. La migration n'est plus alors un comportement qui s'explique uniquement par les attributs personnels des individus et la force d'attraction des villes mais également un comportement qui trouve sa source dans des configurations familiales et relationnelles favorables. Voilà résumés à gros traits certains apports du livre de PA Rosental *Les Sentiers invisibles*⁵. Cette méthode centrée sur l'utilisation des généalogies TRA a elle-même suscité des critiques nombreuses et parfois même virulentes. On peut en effet s'interroger notamment sur la sélection de ces généalogies et leur caractère représentatif ou non. L'enquête repose en

² A Croix, 'L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France'. Position de thèse », *Histoire et Sociétés Rurales*, 11, 1er semestre 1999, p. 109-146.

³ PA Rosental, *Les Sentiers invisibles*, Paris, EHESS, 1999

⁴ René Le Mée, *Dénombrements, espaces et sociétés*, Paris CADH 1, 1999.

⁵ Je laisse notamment ici de côté tout ce qui a trait à la distinction fait par l'auteur entre familles exocentrées et autocentrées, concept fort intéressant en soi mais qui nous éloignerait des buts de cette communication.

effet sur 97 généalogies descendantes soigneusement choisies dans différents départements français. On peut également se demander jusqu'à quel point l'attention portée à l'inscription des migrants dans une lignée offrant des conditions favorables ou non à la mobilité n'aboutit pas à estomper exagérément les effets du contexte (l'urbanisation, l'industrialisation) tout en élevant la parenté elle-même au rang d'acteur de la mobilité au même titre que les individus⁶ eux-mêmes.

Le débat autour de la mobilité des ruraux en France au 19^e siècle est donc vif que ce soit sur le plan des méthodes d'analyse ou des résultats. L'objectif de cette communication est plus modeste. Il part du constat que méthodes et résultats sont également largement dépendants des sources disponibles. L'approche classique, fondée sur les données des recensements offre une approche globale, quantitative des mobilités en lien avec les grandes évolutions socioéconomiques mais elle est incapable de rendre compte de la complexité des parcours et des éléments qui déterminent ces migrations. La seconde approche à l'inverse rend mieux compte des parcours et de l'insertion des comportements individuels dans la complexité et la profondeur d'un microcontexte et d'un environnement familial et social.

Car la France ne dispose pas de véritables registres de population au 19^e siècle, mais seulement depuis 1836 de listes nominatives de recensements quinquennaux. En fait l'administration ne tient aucun compte systématique des entrées et des sorties dans chaque commune d'année en année ni même de cinq ans en cinq ans. Etablir précisément le flux de migrants venus des campagnes ou d'ailleurs n'est donc pas une opération simple puisque les listes nominatives ne suffisent pas. Il faut les croiser avec les tables de décès pour distinguer les migrants des défunts d'un recensement à l'autre. Encore cela est-il inefficace pour repérer des migrants restés moins de cinq ans dans une commune. En outre si on peut connaître l'origine géographique des individus on ne peut jamais connaître leur destination. Bref un travail de dépouillement gigantesque aux résultats incertains.

C'est pourquoi certains historiens ont cherché d'autres voies pour tenter de mesurer la mobilité des Français au 19^e siècle. C'est le cas par exemple de JC Farcy et A Faure⁷ qui utilisent les registres matricules de la conscription militaire. Chaque Français a en effet l'obligation de se faire enregistrer à la gendarmerie ses déménagements successifs en cas de mobilisation depuis ses 18 ans jusqu'à l'âge de 45 ans environ. Cette source est d'une grande

⁶ Par exemple, H. Neveux, *Annales de démographie historique*, 1995 ou encore PA Rosental, *Les liens familiaux forme historique ?*, ADH, 2000-2

⁷ Jean-Claude Farcy, Alain Faure, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris A. Colin, 2003.

richesse puisqu'elle permet une analyse quantitative des mobilités et un suivi longitudinal année après année de chaque conscrit pendant un quart de siècle. Mais elle souffre aussi de quelques inconvénients : la source n'existe que pour le dernier tiers du XIX^e siècle et ne concerne que les hommes. Elle ne fournit aucune indication sur la mobilité des femmes. En outre, elle ne permet pas une analyse prenant en compte l'inscription des individus dans leur environnement familial et social proche, élément dont les travaux récents sur les mobilités évoqués ci-dessus ont montré l'importance.

Dans cette communication nous utilisons une autre source bien connue des historiens de la fortune mais finalement peu utilisée pour mesurer la mobilité : le registre de mutation pas décès (RMD). Ce document indique suite à la déclaration d'un des héritiers la valeur et le contenu de la succession de tous les défunts ainsi que la liste complète de leurs héritiers. L'objectif de cette communication est de tester la validité de la source pour mesurer la mobilité des ruraux au 19^e siècle et en comprendre en partie les mécanismes.

Dans un premier temps, je présenterai la source, ses conditions de création et ses caractéristiques principales et l'échantillon d'étude. Puis dans un second temps je proposerai une mesure de l'évolution de la mobilité des bretons du canton de Plélan-le-Grand en Ille-et-Vilaine et tenterai enfin d'en expliquer certains ressorts à partir des éléments contenus dans ces registres. En comparant les lieux de résidence des défunts et ceux de leurs héritiers nous sommes en effet en mesure d'étudier la mobilité des enfants par rapport à leurs parents mais également par rapport à leurs frères et sœurs.

I une source précieuse : le registre des mutations par décès

Si l'administration de l'Enregistrement, telle qu'elle fonctionne au XIX^e siècle, a largement hérité des pratiques de l'Ancien Régime et les prolonge, l'enregistrement des successions fait exception à cette règle. L'Etat royal n'est en effet jamais parvenu à imposer un enregistrement – et donc une taxation – du droit qui paraît le plus naturel : celui d'hériter de ses parents. Aussi, au XVIII^e siècle, seules les successions collatérales sont enregistrées au sein d'une table qui leur est réservée. Ces transmissions sont aussi répertoriées dans les tables de vendeurs et les tables d'acquéreurs. Les successions en ligne directe nous échappent très largement. Seule une partie réduite d'entre elles nous est donnée à voir à travers la table des partages et celle qui l'accompagne, à savoir la table des co-partageants.

Pour le XIX^e siècle, en revanche, les sources sont plus complètes puisque l'administration enregistre tous les types de successions, qu'elles soient directes ou indirectes,

qu'elles concernent des biens mobiliers ou immobiliers, et ce quelle que soit l'importance de la succession.

C'est la loi du 22 frimaire an VII qui régit ce type de transferts de propriété. La loi du 5 décembre 1790 s'en remettait au zèle du « citoyen-contribuable » pour signaler toute mutation et payer les droits fixes d'enregistrement qui remplaçaient les taxes multiples de l'Ancien Régime. Bien vite cependant le législateur, dans sa sagesse, rétablit un système de contrôle de ces mutations. La loi du 22 frimaire pose pour principe que tout transfert de propriété doit être soumis à une contribution⁸. Pour ce faire, il concentre dans les mains de la Régie de l'Enregistrement tous les pouvoirs détenus anciennement par les fermiers de l'impôt. Afin de s'assurer qu'aucune succession, même minime, n'échappe à la contribution, l'article 55 de la loi de frimaire oblige les maires à déclarer chaque trimestre les décès survenus dans leur commune. Les héritiers, quant à eux, ont six mois pour déclarer la succession de leur parent défunt qui est alors consignée dans les registres de mutations par décès. Pour les biens immeubles, la déclaration doit être effectuée au bureau de canton où les biens sont situés, pour les rentes et les valeurs mobilières la déclaration se fait au bureau du domicile du défunt.

Cette soumission à contribution des successions directes à partir de l'an VII constitue un changement profond, mais celui-ci ne suscite pas de véritables résistances dans la mesure où l'imposition est faible. Les successions en ligne directe sont en effet imposées à hauteur de 0,25 % pour les biens meubles et 1 % pour les biens immeubles. De plus, si la loi prévoyait que la forme de la déclaration devait être détaillée et accompagnée d'un état estimatif établi par un officier ministériel, l'article 27 de la loi du 22 frimaire admet, pour les successions modestes, une simple déclaration orale des héritiers attestée par le receveur afin de leur éviter les frais des services d'un notaire.

Ces dispositions législatives et les facilités qu'elles offrent aux héritiers sont donc de nature à freiner les tentations d'échapper à l'enregistrement des successions. Pour autant elles n'empêchent certainement pas la fraude. La valeur des biens peut être sous-estimée et il est difficile d'imaginer que les héritiers déclarent l'intégralité, voire l'existence de sommes détenues par le défunt en argent liquide. Sur ce point les héritiers directs, proches parents, ont sans doute plus de facilités pour dissimuler une part de l'héritage.

⁸ La contribution s'applique à toute propriété immobilière ou mobilière à l'exception des rentes d'Etat. Sur ce point en particulier et sur la loi de l'an VII, voir A. Daumard (dir.), *Les Fortunes françaises au XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 1973, pp. 4 *sqq.*

Pour limiter la non-déclaration, la Régie de l'Enregistrement établit des tables de successions et absences où les défunts sont classés par ordre semi-alphabétique. Ces tables reprennent de façon succincte les registres des mutations par décès. Elles nous permettent de repérer rapidement un individu dans ces registres. Elles signalent aussi les successions qui paraissent litigieuses par un renvoi au « sommier douteux » qui répertorie toutes les estimations de succession qui doivent faire l'objet d'une vérification de la part de l'administration.

Les registres de mutations par décès offrent un état résumé mais exhaustif de la succession de chaque défunt. Chaque acte est numéroté et daté. Il se compose du texte détaillant la succession accompagné, dans la marge de droite, d'un tableau pré-imprimé destiné à indiquer pour chaque bien la somme prélevée au titre de l'impôt. Chaque acte débute de manière systématique par la formule suivante « Est (sont) comparu(s) » untel en son nom et/ou au nom de tel ou tel qui a des droits sur la succession d'une personne décédée. L'employé indique généralement le lien familial qui lie le défunt, la personne qui comparait – fréquemment son conjoint – et ses héritiers. Le registre détaille ensuite le contenu de la succession en distinguant les biens mobiliers d'une part des biens immobiliers d'autre part mais aussi la liste des héritiers en indiquant systématiquement le lieu de parenté, leur lieu de résidence et souvent leur profession.

Cette source a donc un double avantage : elle existe de manière systématique au 19^e siècle : notre connaissance des migrations ne dépend donc pas de la qualité d'une information historique aléatoire et de choix discutables de l'historien, reproche qu'on peut faire à l'étude des migrations qui s'appuie sur des généalogies (comment choisir les généalogies sans favoriser celle qui sont a priori intéressantes ?). D'un autre côté la source permet d'échapper à un autre reproche qui est fait aux études traditionnelles de la migration : la focalisation sur les attributs des individus sans tenir compte de leur environnement familial puisque le RMD fournit beaucoup d'informations sur la famille des migrants.

Pour cette communication, nous avons effectué un sondage dans les Registres de mutation par décès du canton de Plélan-le-Grand (voir carte 1 en fin de fichier), soit 8 communes situées en Ille et Vilaine à trois moments différents : 1836, 1856 et 1876.

Le choix du canton de Plélan-le-Grand s'est imposé simplement. La région au milieu du XIX^e siècle est encore très largement rurale. Bien qu'appartenant à l'Ille-et-Vilaine, département

breton⁹ le plus ouvert aux évolutions économiques du siècle avec la Loire-inférieure¹⁰, le canton se situe à son extrémité ouest à la limite du Morbihan (voir carte 2); il ne dispose d'aucune activité industrielle remarquable en dehors des anciennes forges de Paimpont ; il est suffisamment éloigné des villes susceptibles de l'intégrer à leur aire d'influence immédiate. Rennes est à plus de 35 kilomètres. Il s'agit donc d'une région dont les structures économiques reposent encore très largement sur l'agriculture. Les forges dont l'existence remonte à la fin du XVIIe siècle, faute de développement nouveau et d'une modernisation, restent une source d'activité très secondaire qui commence à décliner au milieu du XIXe siècle¹¹. Dans ces conditions, la question de migration vers des espaces économiques plus attrayants se pose à Plélan avec toute son acuité dans la mesure où le marché du travail local ne fournit pas aux enfants de paysan d'expédient suffisant à l'activité agricole.

Les RMD, source d'une grande qualité, ont finalement été peu utilisées depuis les travaux initiaux de A. Daumard sur les fortunes parisiennes. Il faut signaler cependant que dans le cadre du volet patrimonial de la grande enquête des 3000 familles TRA initiée par J. Dupâquier cette source a été abondamment utilisée mais tous les résultats de ces dépouillements, encore inachevés, sont loin d'avoir été exploités¹². L'enquête menée actuellement sur Plélan n'a évidemment pas cette ampleur puisque qu'elle repose sur le dépouillement de trois années 1836, 1856 et 1876.

Nous n'avons retenu que les successions directes de parents à enfant qui peuvent nous renseigner sur la migration des individus par rapport au lieu de résidence de leur parent et donc exclu toutes les successions collatérales qui en soit pourraient être intéressante pour mesurer la dispersion des fratries dans l'espace au moment du décès d'un de ses membres. L'effectif est relativement modeste car les dépouillements restent longs, une même déclaration peut en effet s'étendre sur plusieurs pages de ces grands registres. Il est cependant

⁹ Bien entendu le cadre départemental n'est pas, en particulier au XIXe siècle, nécessairement le plus pertinent pour délimiter des espaces économiques homogènes mais nous l'utilisons tout de même car les statistiques démographiques à notre disposition s'inscrivent dans ce cadre de référence.

¹⁰ BOURRIGAUD, René, *Le développement agricole en Loire-Inférieure au XIXe siècle. Essai sur l'histoire des techniques et des institutions*, Thèse de l'université de Nantes, 1993.

¹¹ *Les Forges de Paimpont. Une activité industrielle du XVIIIe au XIXe siècle* publiée par la fédération Carrefour de Trécélien, imprimerie de Chatenay, sans date.

¹² BOURDIEU, Jérôme, POSTEL-VINAY, Gilles et SUWA-EISENMANN, Akiko, « Défense et illustration de l'enquête des 3000 familles. L'exemple de son volet patrimonial », *Annales de démographie historique*, 2004-1, p. 19-52 ainsi que dans le même volume ARRONDEL, LUC et GRANGE, Cyril, « Successions et héritiers dans la société rurale du XIXe siècle : l'exemple des familles TRA de Loire-inférieure », p. 53-77. Notons q cependant que récemment L Kesztenbaum a utilisé les RMD des familles TRA pour étudier les migrations, Lionel Kesztenbaum, 2008. "Cooperation and coordination among siblings: Brothers' migration in France, 1870-1940", *The history of the family*, 13 (1), p. 85-104.

suffisant pour proposer une approche chiffrée de la migration. Pour l'ensemble des échantillons, nous pouvons étudier la migration de près de 1500 individus par rapport à la résidence de leurs parents soit pour 1836 509 individus, pour 1856 491 individus et pour 1876 450 personnes.

L'échantillon est composé presque exclusivement de ruraux et principalement de paysans propriétaires. Deux tiers des défunts sont en effet des cultivateurs comme sans doute la plupart des autres défunts pour lesquels la profession n'est pas indiquée. Les autres appartiennent surtout au monde des artisans ruraux. La bourgeoisie et le monde urbain sont absents de la source. L'échantillon offre donc un socle très satisfaisant pour étudier la migration d'une population principalement rurale et agricole.

II La mesure de la mobilité des Bretons au XIXe siècle

Le mesure de la mobilité reste une opération délicate en l'absence de registre de population .Le RMD n'est pas exempt de critiques de ce point de vue car il donne à mesurer un type précis de mobilité : celle des enfants par rapport à celle de leurs parents au moment du décès d'un des deux parents. Cela signifie que nous échappe les mobilités des individus qui migrent après le décès des parents et qu'évidemment l'âge au décès n'est pas sans incidence sur la mobilité des enfants qui si ils sont encore mineurs à ce moment là ont de plus faibles chances d'avoir bougé. Ainsi pour les individus dont le parent meurt avant 50 ans les taux de sédentarité pour les trois périodes sont respectivement de 97, 86 et 97 % (voir tableaux A de l'annexe). Néanmoins le RMD, parce qu'il existe dans toutes la France sous la même forme tout au long du siècle, permet de mesurer les évolutions de la mobilité par comparaison de périodes différentes.

La mobilité sans être marginale, et bien que sous-estimée par la source pour les raisons évoquées au paragraphe précédent, est un comportement encore largement minoritaire au XIXe siècle. Toutefois, des évolutions très nettes sont perceptibles (tableau 1). La mobilité augmente constamment dans notre population d'étude puisque le nombre d'individus vivant dans la même commune que leurs parents au moment du décès de l'un d'entre eux passe de plus de 85 % en 1836 à près de 77 % en 1856 pour baisser à 71 % en 1876. Cette diminution de la sédentarité se fait au profit de toutes les formes de mobilité qu'il s'agisse de déplacements courts dans des communes du même canton de Plélan ou vers d'autres cantons

limitrophes¹³ ou de déplacements de plus grande distance vers d'autres départements¹⁴ et surtout vers Rennes¹⁵ ou Paris.

Les mobilités de courte distance (dans le même canton ou dans des cantons limitrophes) concernent 9,4 % de l'échantillon en 1836 et 12,7% en 1876 tandis que les déplacements de longue distance (vers d'autres départements, vers Rennes, Paris et l'étranger) rassemblent 2,6 % des individus seulement en 1836 contre 11,8 % en 1876. L'augmentation de la mobilité s'accompagne donc d'une réorientation des déplacements principalement en faveur de destinations lointaines et urbaines, phénomène à mettre en relation avec le développement économique du XIXe siècle.

Tableau 1 : Commune de résidence des individus par rapport à celle de leurs parents au moment du décès de l'un d'entre eux en 1836, 1856, 1876

	1836		1856		1876	
	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
même commune	436	85,7	382	77,8	321	71,3
même canton	16	3,1	20	4,1	21	4,7
cantons proches	32	6,3	36	7,3	36	8,0
Rennes et communes limitrophes	5	1,0	24	4,9	25	5,6
autres départements	6	1,2	24	4,9	15	3,3
Paris	2	0,4	2	0,4	12	2,7
Etranger	0	0,0	0	0,0	1	0,2
Indéterminés	12	2,4	3	0,6	19	4,2
Total	509	100,0	491	100	450	100

Sources : Arch. Départementales d'Ille-et-Vilaine, 3Q 27 318, 333, 334, 357, 358

Cette mobilité accrue affecte les hommes comme les femmes mais à un rythme différent et selon des modalités propres à chaque groupe (tableau 2 et 3). En 1836 les femmes sont moins concernées par la mobilité que les hommes (87,9 % de sédentaires parmi les femmes contre 83,5 % pour les hommes). Cette différence s'accroît encore en 1856 : les hommes sont alors de moins en moins sédentaires (73,3% de sédentaires) quand les femmes le restent à un niveau très élevé proche de celui de 1836 (82,7 %). En revanche en 1876 les femmes sont largement accrues leur mobilité et affichent une sédentarité du même ordre que celle des hommes (71,1 et 71,6 %). La migration féminine joue donc un rôle majeur dans le développement de la mobilité de la population du canton de Plélan entre 1856 et 1876. La mobilité des femmes est non seulement plus tardive mais elle a également des formes tout à

¹³ Les cantons limitrophes appartiennent soit au département de l'Ille et Vilaine soit à celui du Morbihan

¹⁴ A l'exception des déplacements dans les cantons limitrophes du Morbihan inclus dans la catégorie « canton » du tableau 1 et suivant. Voir note précédente.

¹⁵ Si Rennes appartient au même département que Plélan nous considérons qu'il s'agit d'un déplacement de grande distance car les deux cantons ne sont pas limitrophes et surtout parce que aller vivre à Rennes implique un changement radical du mode de vie soit l'abandon d'un mode de vie rural au profit d'un mode de vie urbain.

fait spécifiques. La migration de courte distance féminine augmente finalement assez peu, passant de 8 à 13,5 % entre 1836 et 1876 alors que la migration de longue distance devient beaucoup plus importante (passant de 0,4 % à 13,6%) tandis que chez les hommes la migration de courte distance (passant de 8 à 13,5) et la migration de longue distance (passant de 4,6 à 9,9%) s'équilibre mieux, même si la seconde se développe davantage. Quel que soit le sexe la force d'attraction des villes est manifeste dans la dernière période. Mais pour les femmes, le marché de la domesticité offre un débouché particulièrement favorable à leur migration rennaise ou parisienne.

Tableau 2 Commune de résidence des hommes par rapport à celle de leurs parents au moment du décès de l'un d'entre eux

	1836		1856		1876	
	effectif	%	effectif	%	Effectif	%
même commune	218	83,5	186	73,2	159	71,6
même canton	8	3,1	13	5,1	11	5,0
cantons proches	13	5,0	21	8,3	19	8,6
Rennes et communes limitrophes	5	1,9	12	4,7	10	4,5
autres départements	5	1,9	20	7,9	5	2,3
Paris	2	0,8	1	0,4	6	2,7
Etranger	0	0,0	0	0,0	1	0,5
Indéterminés	10	3,8	1	0,4	11	5,0
Total	261	261	254	254	222	222

Sources : idem

Tableau 3 : Commune de résidence des femmes par rapport à celle de leurs parents au moment du décès de l'un d'entre eux

	1836		1856		1876	
	effectif	%	effectif	%	Effectif	%
même commune	218	87,9	196	82,7	162	71,1
même canton	8	3,2	7	3,0	10	4,4
cantons proches	19	7,7	15	6,3	17	7,5
Rennes et communes limitrophes	0	0,0	12	5,1	15	6,6
autres départements	1	0,4	4	1,7	10	4,4
Paris	0	0,0	1	0,4	6	2,6
Etranger	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Indéterminés	2	0,8	2	0,8	8	3,5
Total	248	248	237	237	228	228

Sources : idem

Le registre de mutation par décès permet donc d'obtenir un indicateur de mobilité spécifique (la mobilité au décès des parents) mais fiable car il permet la comparaison dans le temps mais également dans l'espace puisque l'administration use des mêmes procédures sur l'ensemble

du territoire. Il permet également d'étudier les destinations de ces individus mobiles par rapport à la génération précédente, ce qui est en soi un élément tout à fait intéressant car les listes nominatives du XIXe siècle disponibles pour la France permettent seulement d'étudier l'immigration dans une commune et non l'émigration qui elle est toujours « perdue » dans ce type de source. C'est d'autant plus important que comme la soulignait PA Rosental, le fait d'étudier toujours les destinations et non les points de départ peut conduire à surestimer certaines formes de migration, celles vers les villes, et en sous-estimer d'autres, les mouvements intracampagnards.

En revanche une analyse de la mobilité des individus par professions est impossible à mener. Si les défunts de Plélan sont sans surprise surtout des cultivateurs les professions de leurs enfants migrants ou non ne sont pas indiquées de manière systématique dans les registres.

III Mobilité des ruraux et configuration familiale

La mobilité certes est en partie conditionnée par un certain nombre de facteurs exogènes au premier rang desquels se trouvent l'industrialisation et l'urbanisation qui constituent des pôles d'attraction pour les migrants. Pourtant ces paramètres ne sauraient rendre compte des comportements migratoire dans leur totalité et notamment du rôle de la famille dans ces processus. Le RMD permet d'observer et d'analyser de manière quantitative un certain nombre de paramètres liés à la configuration familiale dans laquelle évoluent les migrants et les sédentaires. Dans cette communication nous en étudierons trois : la démographie différenciée des familles, le rôle de la fortune familiale, et enfin les interactions au sein de la fratrie sur le comportement migratoire de ses membres.

Le RMD fournit une approximation de la descendance finale des défunts puisqu'elle indique l'ensemble de ses héritiers directs ou par représentation vivant au moment du décès. S'agissant majoritairement d'adultes et même de personnes âgées le registre donne une idée assez précise des conditions dans lesquelles les enfants des défunts ont du organiser leur propre reproduction sociale. En tous les cas le RMD offre une mesure de la descendance des défunts totalement débarrassée de la mortalité infantile et très largement de la mortalité juvénile. Il est ainsi possible de mettre en relation la mobilité ou la sédentarité des individus avec la taille de la fratrie à laquelle ils appartiennent effectivement. Les tableaux 4 a, b et c mettent en évidence un accroissement de la part des migrants en fonction du nombre de leur

frères et sœurs¹⁶. Ceux qui ont deux frères et sœurs au plus sont toujours sédentaires à plus de 82 % (et jusqu'à 89 %) quelle que soit la période considérée. A l'inverse appartenir à une très grosse fratrie (plus de 6 frères et sœurs) semble inciter davantage à la mobilité aux trois périodes (les taux de sédentarité oscillent entre 72 et 79 %) même si parfois les effectifs sont un peu réduits pour avoir de complètes certitudes. Ce sont surtout les fratries de taille intermédiaire (4 à 6 membres) qui connaissent l'évolution la plus marquée autour de la période avec un net développement de la mobilité passant de 12,5 % en 1836 à 24,9 % en 1856 et 31,3 % en 1876. La taille de la fratrie est donc un facteur important pour comprendre la mobilité des individus qui doit être mis en relation avec les conditions de reproduction sociale et familiale dans une société rurale relativement pauvre qui offre peu de ressources sur place en dehors du travail de la terre. Rappelons que cette partie de la Bretagne est soumise au partage égalitaire des successions dès avant la mise en place du Code civil. Toutefois, la relation entre taille de la fratrie et migration n'est pas mécanique. Il faut également que les conditions économiques exogènes soient favorables : en l'occurrence en 1836 l'industrialisation et l'urbanisation de la France sont encore trop modestes pour constituer de puissants pôles d'attraction pour ces Bretons. D'autre part, les très grandes fratries sont moins concernées que les fratries intermédiaires par la migration. Cette situation n'est pas aisée à expliquer on peut toutefois émettre l'hypothèse qu'une très grande descendance peut être en partie un frein à la migration par l'appauvrissement général de la famille que cette situation peut engendrer. Car la migration même pour échapper à une impossible reproduction sociale sur place exige des ressources pour financer un voyage ou une formation professionnelle (un apprentissage) pour sortir du monde agricole, objectifs peut-être plus souvent hors de portée de parents qui ont la charge d'une très nombreuse descendance.

Tableau 4 : Mobilité des individus en fonction du nombre de leurs frères et sœurs

1836	Nb de frères et sœurs	même commune que leurs parents	mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	inconnu	effectif total
tab 4a	1 à 2	89,3	6,0	1,8	3,0	168
	3 à 5	86,3	11,3	1,3	1,3	240
	6 ET PLUS	79,0	11,0	6,0	4,0	100

¹⁶ G. Béaur obtient des résultats qui vont dans le même sens pour la Normandie, « Mobiles ou sédentaires ? Les familles rurales normandes face au problème de la migration au 19^e siècle » in *Marchés Migrations et logiques familiales, 18-20^e* Bern, Peter Lang., 2005, pp 263-277.

1856	Nb de frères et sœurs	même commune que leurs parents	mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	inconnu	effectif total
tab 4b	0 à 2	88,1	7,5	4,5	0,0	134
	3 à 5	75,1	11,6	13,4	0,0	277
	6 ET PLUS	72,7	18,2	9,1	0,0	77

1876	Nb de frères et sœurs	même commune que leurs parents	mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	inconnu	effectif total
tab 4 c	0 à 2	82,6	6,7	8,1	2,7	149
	3 à 5	63,5	17,2	14,2	5,2	233
	6 ET PLUS	73,5	10,3	11,8	4,4	68

Sources : idem

Cette remarque nous conduit naturellement à envisager un seconde aspect de la relation entre famille et mobilité : le niveau de fortune de la famille du migrant. Le RMD fournit là aussi une série d'informations précieuses même si elles ne sont pas toujours faciles à interpréter.

En observant la mobilité ou la sédentarité des individus en fonction des valeurs moyennes et les valeurs médianes des successions de leurs parents (annexes B), nous aboutissons à des résultats peu concluants. En tous les cas il n'y a pas de corrélation évidente entre les deux éléments ni positive ni négative. Si l'on observe la distribution des individus migrants ou non en fonction du montant de la succession des parents (tableaux 5 ab ou c) nous n'observons pas non plus de différences remarquables. Les migrants semblent se recruter à tous les niveaux de l'échelle des fortunes et se distribuer d'une manière très semblable à celle des individus qui n'ont pas quitté pas le village de leurs parents. Cette similitude est-elle le reflet d'une réalité sociale ou un effet de source ? En effet nous utilisons ici un indicateur simple : la valeur estimée de la succession au jour du décès mais nous savons aussi que le patrimoine d'un même individu peut varier considérablement au cours du temps en fonction du cycle de vie (du sien comme de celui de son exploitation pour un cultivateur). Les successions enregistrées par l'Enregistrement peuvent également ne donner à voir qu'une partie du patrimoine transmis lorsque des donations ont anticipé la transmission intergénérationnelle. Beaucoup d'éléments peuvent ainsi nuire à l'analyse comparée des comportements migratoires et des fortunes.

Tableaux 5 a, b, c : Montant des successions (des parents) et mobilité des individus

1836	sédentaires	mobilité de courte	mobilité de longue	toutes mobilités
-------------	-------------	--------------------	--------------------	------------------

Montant de la succession			distance			
	Effectif	%	effectif	effectif	effectif	%
0-99	42	9,63	5	0	5	6,67
100-999	171	39,22	23	5	28	37,33
1000-4999	171	39,22	17	15	32	42,67
5000-9999	40	9,17	0	3	3	4,00
>10000	12	2,75	4	3	7	9,33
TOTAL	436	436	49	26	75	75

Montant de la succession	sédentaires		mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	toutes mobilités	
	Effectif	%	Effectif	effectif	effectif	%
0-99	37	9,74	5	4	9	8,41
100-999	143	37,63	26	15	41	38,32
1000-4999	157	41,32	16	27	43	40,19
5000-9999	34	8,95	4	0	4	3,74
>10000	9	2,37	4	6	10	9,35
TOTAL	380	380	55	52	107	107

Montant de la succession	sédentaires		mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	toutes mobilités	
	Effectif	%	effectif	effectif	effectif	%
0-99	14	4,59	7	3	10	9,35
100-999	91	29,84	18	14	32	29,91
1000-4999	109	35,74	16	17	33	30,84
5000-9999	52	17,05	7	9	16	14,95
>10000	39	12,79	9	7	16	14,95
TOTAL	305	305	57	50	107	107

Même en tenant compte de la taille de la fratrie (tableaux 6 a,b et c) le lien entre ces deux éléments n'est pas établi. Dans le tableau 6 nous ne prenons pas en compte le montant total de la succession du parent décédé de l'individu mobile ou sédentaire mais seulement le montant de la part d'héritage qui lui revient dans le cadre d'un partage égalitaire. Ni les valeurs moyennes ni les valeurs médianes ni les distributions par tranche de ces parts de succession¹⁷

¹⁷ Précisons bien que par cette comparaison nous recherchons un lien entre la fortune des parents et la migration des enfants et non un lien direct entre la part reçue en héritage et la migration, ce qui n'aurait pas de sens puisque la migration est intervenue avant l'héritage.

n'indique de lien clair entre fortune et mobilité. Toutefois, les effectifs et la variabilité des patrimoines au cours de la vie empêchent de conclure définitivement sur ce point. Il faudrait ici entrer plus en détail dans la vie patrimoniale des familles.

Tableaux 6 a,b et c : Part d'héritage et mobilité des individus (par rapport à la résidence de leurs parents) . Distribution en pourcentage

montant de la part d'héritage	même commune	courte distance	longue distance	Toutes mobilités
0-99	25,23	39,58	23,08	36,07
100-499	42,89	39,58	69,23	45,90
500-999	19,04	12,50	7,69	11,48
1000-1999	8,72	2,08	0,00	1,64
2000-4999	2,75	0,00	0,00	0,00
>5000	1,38	6,25	0,00	4,92
Total	436	48	13	61

montant de la part d'héritage	même commune	courte distance	longue distance	Toutes mobilités
0-99	27,11	37,25	32,65	35
100-499	39,47	43,14	30,61	37
500-999	19,21	11,76	12,24	12
1000-1999	10,53	7,84	12,24	10
2000-4999	1,84	0,00	2,04	1
>5000	1,84	0,00	10,20	5
Total	380	51	49	100

montant de la part d'héritage	même commune	courte distance	longue distance	toutes mobilités
0-99	21,50	29,82	19,61	25,00
100-499	27,36	15,79	33,33	24,07
500-999	9,12	28,07	17,65	23,15
1000-1999	22,15	15,79	11,76	13,89
2000-4999	11,40	8,77	11,76	10,19
>5000	8,47	1,75	5,88	3,70
Total	307	57	51	108

Une troisième donnée de nature familiale, établie à partir des informations contenues dans les RMD, permet de mieux comprendre les ressorts de la mobilité de ces paysans bretons : la présence ou non de frères ou de sœurs migrants dans la famille des individus observés. Nous avons cherché ici à établir s'il existait un « environnement familial » favorable à la mobilité.

Les migrants sont-ils des personnes isolées dans leur propre famille en ce sens que leur comportement mobile trancherait avec l'attitude de leurs frères et sœurs sédentaires ou bien sont-ils plus souvent des migrants parmi d'autre au sein de leur propre famille. La mobilité est-elle un projet individuel ou bien traduit-elle un effet d'entraînement au sein de la famille particulièrement au sein de la fratrie. Pour le savoir nous avons observé le comportement de chaque frère et sœurs de tous les individus de l'échantillon en distinguant ceux qui n'avaient pas de frère ou de soeur migrant de ceux qui avaient au moins un frère ou une sœur migrant proche, de ceux qui avaient au moins un frère ou une sœur migrant lointain, de ceux qui avaient au moins un frère ou une sœur migrant de chaque type¹⁸. Les tableaux 7 a, b et c rendent compte de cette interrogation. L'impact du comportement migratoire de la fratrie sur le comportement de chaque individu est ici manifeste. Chez les sédentaires 80 % d'entre n'ont aucun frère/soeur migrant en 1836. Ils sont encore plus de 66% dans ce cas en 1876 malgré le développement de la mobilité. En revanche chez les individus qui ont migré à courte ou à longue distance seuls respectivement 27 et 41 % d'entre eux (tableau 7a) appartiennent à des fratries sédentaires par ailleurs dès 1836. Cette proportion tombe dans une fourchette de 10 à 15 % seulement dès 1856 (tab 7b) et s'y maintient en 1876 (tab 7c). De ce point on ne migre pas souvent seul. Plusieurs fratries de notre échantillon montrent des migrations vers des destinations communes ; du moins si on migre seul est-on rarement le seul à migrer dans sa propre famille ce qui dénote un effet d'entraînement au sein de celle-ci. Ces interactions entre frères et sœurs sont également très forte du point de vue du type de destination. En effet quelle que soit la période considérée, les migrants de courte distance appartiennent le plus souvent à des fratries où l'on trouve des migrants de courte distance et les migrants de longue distance à des fratries où l'on privilégie les destinations lointaines et urbaines. Cette relation, signalée en gras dans les tableaux 7a b et c est majoritaire dans tous les cas quelle que soit la période. Elle confirme la forte interaction au sein de la fratrie dans les comportements de mobilité et démontre que la migration ne peut être considérée comme un acte isolé déterminé uniquement par des attributs individuels mais que la configuration familiale est un élément essentiel pour comprendre les attitudes individuelles.

Pour aller plus loin dans la compréhension de ce mécanisme d'entraînement il serait utile de connaître le rang de naissance de chaque individu. Il s'agit d'un travail d'assez longue haleine mais qui n'est pas impossible qui consiste à retrouver dans le village des parents défunts l'acte de naissance de chaque héritier pour reconstituer sommairement un segment de généalogie.

¹⁸ Nous ne prenons ici en compte évidemment que les individus qui ne sont pas enfant unique.

Remarquons enfin que la sédentarité absolue des fratries est un phénomène de plus en plus rare au cours du siècle puisqu'on passe de 80,38 % à 66,7 % de sédentaires appartenant à des fratries intégralement sédentaires. Encore ces chiffres sont-ils surévalués par la présence de fratrie de mineurs nécessairement moins mobiles que des fratries adultes En ce sens même immobiles ces individus voient leur horizon mental s'élargir par la mobilité de leurs parents proches.

Tableaux 7 a,b et c : Mobilité des individus (par rapport à la résidence de leurs parents) et mobilités de leurs frères et sœurs en pourcentage

1836	pas de migrant dans la fratrie	1 migrant au moins de courte distance	1 migrant de l'ue dist au moins	2 migrants des 2 sortes au moins	TOTAL
sédentaire	80,38	12,20	7,42	0,00	418
mob. de courte distance	27,66	65,96	2,13	4,26	47
mob. de longue distance	41,67	0,00	41,67	16,67	12

1856	pas de migrant dans la fratrie	1 migrant de courte distance au moins dans la fratrie	1 migrant de longue distance au moins dans la fratrie	2 migrants (1 de ch. Sorte) au moins	TOTAL
sédentaire	75,61	7,86	13,28	3,25	369
mob. de courte distance	11,54	73,08	7,69	7,69	52
mob. De longue distance	14,29	4,08	63,27	18,37	49

1876	pas de migrant dans la fratrie	1 migrant de courte distance au moins dans la fratrie	1 migrant de longue distance au moins dans la fratrie	2 migrants (1 de ch. Sorte) au moins	TOTAL
sédentaire	66,78	11,74	15,10	6,38	298
mob. de courte distance	16,36	43,64	10,91	29,09	55
mob. de longue distance	15,69	13,73	52,94	17,65	51

Conclusion :

Le traitement quantitatif des données contenues dans les RMD permet de dessiner les contours de la mobilité des ruraux au 19^e siècle et de mettre en évidence le développement de cette pratique au cours du siècle. Le pourcentage d'individus mobiles croît constamment durant la période. En outre la migration à courte distance, de campagne à campagne, laisse de plus en plus de place à la migration de longue distance qui entraîne un changement radical de mode vie en passant plus souvent de la campagne à la ville, que soit Rennes ou bien sûr Paris. Enfin les femmes qui en 1836 sont plus sédentaires que les hommes sont autant concernées que ces derniers par la migration en 1876. Leur départ vers Rennes et Paris notamment dans les métiers de la domesticité explique cette forte croissance de la migration féminine. En cela l'utilisation des RMD reflète les évolutions générales du XIX^e siècle et notamment l'effet des transformations macroéconomiques (urbanisation et industrialisation) sur les comportements migratoires.

En revanche le lien entre le niveau de fortune des parents défunts et la mobilité semblent plus délicat à établir. Non qu'il n'existe pas mais la fortune peut avoir des effets contraires (une trop grande pauvreté peut être un obstacle à la mobilité et une grande fortune un frein ou un accélérateur de la mobilité) difficilement interprétables de manière assurée au regard des effectifs et du caractère composite des patrimoines (nature des biens, part du mobilier etc.) que recouvrent leur valeur et de la grande variabilité des patrimoines agricoles au cours du cycle de vie.

Mais la source permet également de mettre en évidence l'inscription fréquente de ces comportements individuels dans des configurations familiales favorables. La source de ce point de vue présente un biais sur lequel il faut insister. Plus les défunts sont âgés plus leurs enfants sont grands et donc plus ces derniers ont de chance d'avoir déjà migré. De ce point de vue la source gagnerait à être traitée autrement : non plus pas sondage annuel mais par sondage générationnel, en étudiant le destin des enfants de défunts issus de la même classe d'âge. Ce travail est plus compliqué à réaliser dans la mesure où les RMD indiquent rarement l'âge des défunts et oblige à le rechercher dans les actes de décès afin de sélectionner au préalable les successions intéressantes.

Toutefois la source permet de mettre en évidence le poids de la démographie différenciée des familles dans les comportements migratoires des individus : Les chances de migrer croissent avec la taille de la fratrie au cours de la période. En 1836 ce n'est pas encore le cas. On voit ici comment les facteurs s'entremêlent. Certes en 1836 appartenir à une grande fratrie doit compliquer les conditions de reproduction sociale des individus mais la migration n'offre pas

encore de perspectives économiques suffisantes pour enclencher le mouvement tandis qu'en 1856 et 1876 avec la mise en place du chemin de fer entre Rennes et Paris et l'urbanisation croissante le lien entre taille de la fratrie et migration devient plus évident.

Le lien entre la fratrie et la mobilité se traduit également par un effet d'entraînement. Le fait d'avoir un frère ayant migré accroît les chances de migrer, et le plus souvent vers les mêmes destinations, ce qui constitue un indice de la force de ces interactions entre frères et sœurs pour comprendre les comportements migratoires. Plus généralement, le développement de la mobilité élargit l'horizon des ruraux : seuls les deux tiers des sédentaires appartiennent à des fratries totalement sédentaires en 1876 contre plus de 80 % encore en 1836.

Les RMD ne sont pas la panacée pour mesurer la mobilité des ruraux au 19^e siècle en l'absence de véritable registre de population, encore moins pour trancher définitivement entre des positions historiques qui paraissent souvent inconciliables, mais nous espérons avoir montré leur richesse et l'étendue des possibilités qu'offrent ces sources : mesurer et comprendre statistiquement la mobilité des ruraux au 19^e siècle sans s'en tenir uniquement macroéconomique du phénomène mais en prenant en compte au moins en partie la complexité des processus familiaux qui conduisent à la migration tout en les resituant dans leur contexte macroéconomique.

Fabrice Boudjaaba
Chargé de Recherche au CNRS
UMR 6258 Cerhio
fabrice.boudjaaba@gmail.com

Annexes A

Mobilité des individus (par rapport à la résidence des parents) en fonction de l'âge au décès de leur parent (distribution en pourcentage)

1836	sédentaires	mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	effectif
Défunt de moins de 50 ans	0,97	0,01	0,01	77
Défunt de plus de 50 ans	0,86	0,11	0,03	398

1856	sédentaires	mobilité de courte distance	mobilité de longue distance	effectif
Défunt de moins de 50 ans	0,86	0,11	0,03	158
Défunt de plus de 50 ans	0,76	0,10	0,14	241

1876	sédentaires	mobilité de	mobilité de	Effectif
-------------	-------------	-------------	-------------	----------

		courte distance	longue distance	
Défunt de moins de 50 ans	0,98	0,02	0,00	41
défunt de plus de 50 ans	0,69	0,18	0,13	198

Annexe B

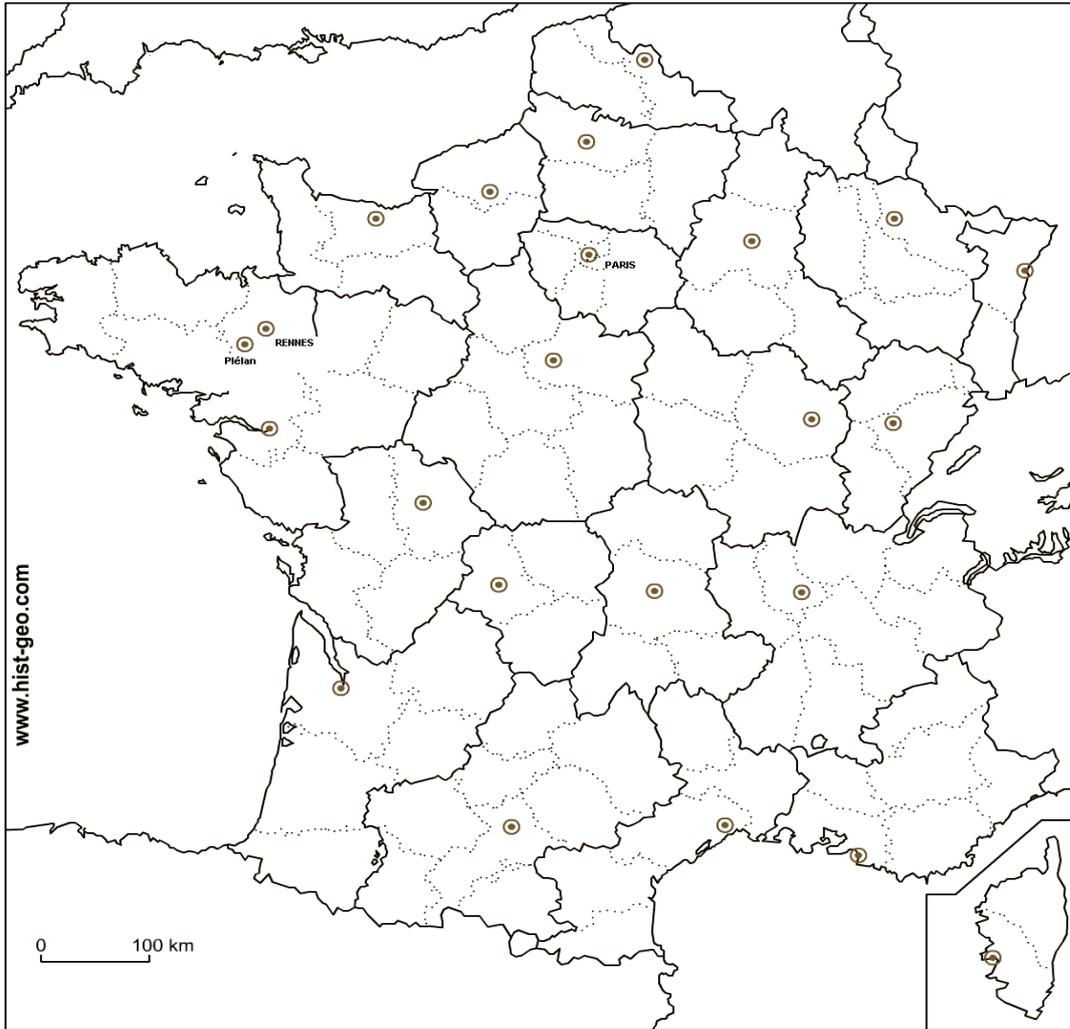
Mobilité des individus (par rapport à la résidence des parents) et valeurs moyenne et médiane des successions

1836	effectif	moyenne	médiane
même commune	436	2331	1049,8
mobilité de courte distance	48	3742	574,5
mobilité de longue distance	25	3821	700

1856	effectif	moyenne	médiane
même commune	380	2652	1046
mobilité de courte distance	56	2940,25	676,45
mobilité de longue distance	52	6914	1215

1876	effectif	moyenne	médiane
même commune	305	6432	1799,5
mobilité de courte distance	57	4072	2361
mobilité de longue distance	50	7759	1978

Carte 1 : Plélan-le-Grand (situation géographique)



Carte 2 : Le canton de Plélan-le-Grand à la frontière du Morbihan

